

TARIFS DES PRESTATIONS AGENCE DE BONNEVILLE

(Applicables à partir du 18/12/2019)

- **VENTES IMMOBILIERES :**

Honoraires à la charge du vendeur,
Calculés sur le prix de vente initial TTC.
Les tranches ci-après se cumulent.

Pour la fraction de prix inférieure à 45 000 € : 2700 € TTC

Pour la fraction de prix comprise entre 45 000€ et 300 000 € : 6% TTC

Pour la fraction de prix comprise au-delà de 300 000 € : 3% TTC

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Les tranches ci-après se cumulent.

Pour la fraction de prix inférieure à 45 000 € : 2700 € TTC

Pour la fraction de prix comprise entre 45 000 € et 300 000 € : 6% TTC

Pour la fraction de prix comprise au-delà de 300 000 € : 3% TTC

- **VENTE DE VIAGER, NUE PROPRIETE, FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL**

8% TTC du prix de vente. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). A la charge du vendeur, calculé sur le prix de vente initial TTC)

- **AVIS DE VALEUR ECRIT : 200 € TTC (par bien estimé)**

**Pour son activité de transactions
l'agence immobilière SARL ESTATE74
ne doit recevoir ni détenir d'autres
fonds, effets ou valeurs que ceux
représentatifs de sa rémunération ou de
sa commission.**